

Agent pathogène

Hématopinus suis.

Transmission

- Transmission directe d'animal à animal.
- La durée de vie des poux est de 4 à 5 semaines mais seulement quelques jours en l'absence d'hôte.

Aspects cliniques

- Une infestation importante est toujours liée à de mauvaises conditions de détention et d'alimentation ou lorsque les animaux ont une résistance réduite. Les jeunes animaux sont souvent plus atteints que les autres.
- Démangeaisons, animaux agités, diminution de l'appétit et baisse de performances. Les blessures superficielles dues au frottement constant peuvent déboucher sur des formes d'eczéma.
- Le suçage du sang conduit à un état général diminué. Certains porcelets deviennent anémiques et sont retardés dans leur développement.
- Attention: les poux sont vecteurs de maladies (p. ex.: peste porcine et variole porcine).

Diagnostic

- La confirmation du diagnostic s'effectue par identification des insectes par le vétérinaire traitant ou le conseiller du SSP.
- Le pou du porc de 5 mm de longueur est très facile à identifier surtout sur des animaux sans pigmentation. Les lentes (œufs) d'environ 1mm se collent essentiellement sur les soies des parties latérales du cou, de l'épaule, dans et autour des oreilles et sur les flancs.

Marche à suivre en cas de suspicion

- Informer sans tarder le vétérinaire et le conseiller SSP.

Mesures

Les exploitations SSP doivent être sans suspicion de poux.

- Si la présence de poux est confirmée l'exploitation reçoit le statut I (infecté) poux.
- Dans un délai d'une année un assainissement contre les poux (y compris les alentours) doit être effectué selon l'éradication des poux (voir ci-dessous). La planification et la réalisation de l'assainissement reviennent au SSP en collaboration avec le vétérinaire traitant.
- Durant la phase d'assainissement, une visite de contrôle doit avoir lieu par le conseiller SSP ou le vétérinaire sous contrat avec le SSP.
- Après assainissement, mutation de l'exploitation en statut A prov.
- Si au plus tôt 3 mois après la fin de l'assainissement, à la suite d'une visite de contrôle, aucun signe de la présence de poux n'est constaté, l'exploitation est reclassée à son statut antérieur.

Éradication des poux

Traitement à base d'ivermectine (Ivomec, Noromectin, Virbamec) ou doramectine (Dectomax):

Tous les animaux de l'espèce porcine qui sont dans l'exploitation en ce moment (y compris les porcelets allaités) doivent être traités selon l'une des variantes suivantes :

- deux injections à intervalle de 14 jours avec 1ml de doramectine par 33 kg de poids vif ou,
- deux injections à intervalle de 14 jours avec 1ml d'ivermectine (ou de doramectine) par 33 kg de poids vif, accompagnées d'un lavage des locaux et alentours selon le schéma ci-après.

Les porcelets nés entre le premier et le deuxième traitement doivent être traités une seconde fois 14 jours plus tard. L'assainissement est terminé lorsque toutes les bêtes ont été traitées deux fois.

Lavage

3 à 4 jours après la 1^{ère} injection d'ivermectine - ou de doramectine – toutes les porcheries et installations/machines doivent être consciencieusement lavés avec un appareil à haute pression puis vaporisés avec un produit actif contre les poux (Sebacil).

Avant de réintroduire les porcs dans les porcheries traitées, ceux-ci doivent également être lavés et traités avec des produits actifs contre les poux (Sebacil).

Pour éradiquer les poux d'une porcherie, il faut appliquer la solution (Sebacil) sur les parois de séparation des boxes jusqu'à hauteur des bêtes en respectant le mode d'emploi du produit.

A la fin des traitements, il est important d'éliminer les restes de produit dans les auges et les installations d'affouragement. Laisser sécher les locaux.

Exploitations avec sortie au pâturage

Les poux ne survivent que quelques jours en plein air, dans les fentes de piquets, l'écorce des arbres et les grillages; Les pâtures et les aires d'exercice ne doivent pas être utilisées durant 2 semaines.

Durée du vide sanitaire de la porcherie : Après un assainissement intégral sans lavage 14 jours, avec lavage 4 jours.

Marche à suivre après assainissement

- Après un traitement contre les poux, tout autre traitement anti-poux est proscrit. Cette interdiction inclut le traitement des alentours et le lavage des truies avec des produits actifs contre les poux.
- Les critères pour conserver le statut A doivent être respectés.

Prophylaxie

Le risque d'une réintroduction des poux peut être diminué par :

- L'achat d'animaux uniquement auprès d'exploitations SSP avec le statut A-R ou A
- Une bonne hygiène de l'exploitation et un contrôle de la circulation des personnes.
- La pose de clôtures autour des aires de sortie pour se protéger des animaux sauvages.